

AUTRES ASPECTS

Cessation définitive d'exploitation

- Aviser la Ville un an à l'avance du démantèlement des installations non requises
- Respect des règlements en place

Plans des mesures d'urgence

- Plan préliminaire déjà présenté dans l'étude d'impact déposée en janvier 2006
- Plan intérimaire préparé avant fin 2006 suivant la signature de l'entente d'octobre 2006
- Plan final élaboré par Rabaska pour approbation par la Ville (au moins six mois avant le début de l'exploitation)

